

1

Message du Président

Pour une place financière compétitive

Compétitivité, sécurité juridique et innovation : trois notions aussi indispensables qu'indissociables

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des développements qui ont marqué, au cours des douze derniers mois, les principaux dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Au 1^{er} janvier 2016, j'ai eu le privilège de reprendre la présidence de la Fondation des mains de Nicolas Pictet, à qui je tiens à présenter ici mes plus sincères remerciements pour avoir œuvré avec engagement et conviction en faveur d'un secteur bancaire compétitif dans une période pour le moins agitée.

Au cours de l'année écoulée, la FGPF s'est attachée à renforcer son action afin de faire valoir les nombreux atouts de la place financière genevoise. En accueillant un "cluster" regroupant la gestion de patrimoine, le négoce de matières premières et son financement, l'affrètement maritime et la surveillance ainsi qu'un tissu très dense de sociétés multinationales, le canton de Genève bénéficie d'une chaîne de valeurs unique au monde. La présence d'organisations internationales, auxquelles viennent s'ajouter une recherche universitaire de haut niveau, renforce encore l'attractivité de la région.

Le succès du "cluster" genevois sort renforcé lorsque les convictions des acteurs de la Place et des autorités politiques convergent sur le constat suivant : l'activité bancaire et financière contribue à la prospérité du canton et bénéficie à l'ensemble de la population.

Dans cet esprit, la Fondation a multiplié les contacts avec nos autorités cantonales, en particulier avec les Conseillers d'Etat en charge des finances et de l'économie, respectivement M. Serge Dal Busco et M. Pierre Maudet.

Au centre du débat, on retrouve systématiquement trois thèmes clés, à savoir la compétitivité, la sécurité juridique et l'innovation. Ces notions sont indissociables les unes des autres.

La compétitivité

La place financière genevoise s'inscrit dans un monde globalisé et se trouve confrontée à des concurrentes qui mettent tout en œuvre afin d'acquérir des parts de marchés. Dans cet âpre combat, Genève et la Suisse doivent pouvoir offrir un cadre légal et réglementaire compétitif qui concerne des domaines aussi variés que la surveillance prudentielle, la capacité à attirer des talents, ainsi que la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques. La qualité des infrastructures est également cruciale, que l'on pense au logement, à la mobilité et à la desserte aérienne.

La sécurité juridique

Dans tous les domaines évoqués ci-dessus, les acteurs économiques doivent pouvoir tabler sur un degré élevé de prévisibilité et de sécurité juridique afin de maintenir et de développer leurs activités sur notre sol.

Or, durant l'exercice écoulé, les sources d'incertitudes se sont multipliées. Sans en établir un inventaire exhaustif, on peut évoquer en particulier la mise en application de l'initiative "contre l'immigration de masse" adoptée par le peuple suisse le 9 février 2014. A l'avenir, le canton de Genève sera-t-il toujours en mesure d'accueillir les compétences de plus en plus pointues recherchées par les entreprises ?

Dans le domaine du droit bancaire, saurons-nous adopter une législation équivalente à celle en vigueur chez nos principaux partenaires commerciaux afin de favoriser à terme un accès aux marchés étrangers (cf. p. 6, Loi sur les services financiers et Loi sur les établissements financiers) ?

Le Conseil fédéral tiendra-t-il véritablement compte de cet impératif de l'accès au marché dans le cadre de ses négociations avec des Etats tiers en vue



Yves MIRABAUD
Président

d'instaurer l'échange automatique d'informations fiscales (cf. p. 11) ?

En matière de fiscalité des personnes morales, Genève parviendra-t-elle à adopter l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) afin de pouvoir conserver sur son territoire le "cluster" qui lui assure prospérité économique, emplois et recettes fiscales (cf. p. 9) ?

En ce qui concerne les personnes physiques, va-t-on enfin cesser de s'attaquer à l'imposition selon la dépense qui rapporte près de CHF 150 millions par année au canton de Genève (cf. p. 8) ? On peut en douter lorsque l'on considère le fait que le peuple genevois sera une nouvelle fois appelé aux urnes à ce propos le 5 juin 2016.

A cela s'ajoute que l'initiative des Jeunes socialistes "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires" a également semé le doute parmi les négociants en matières premières, qui constituent le premier secteur économique du canton de Genève, avec une part supérieure à 20 % du PIB. Ce texte a heureusement été rejeté le 28 février 2016.

La multiplicité des dossiers sources d'insécurité juridique a plusieurs effets néfastes. Tout d'abord elle freine la venue et le développement d'entreprises pourvoyeuses d'investissements et d'emplois. Par ailleurs, ces combats mobilisent une énergie considérable, qui pourrait utilement être investie dans des projets plus constructifs et innovants.

Aux yeux de la FGPF, il est donc essentiel de pouvoir fournir des réponses positives aux nombreuses questions posées ci-dessus, pour que la place financière soit à même de valoriser ses nombreux atouts.

L'innovation

Pour la septième année consécutive, le Forum économique mondial (WEF) a décerné à la Suisse le titre de pays le plus compétitif. Toutefois, le WEF met un bémol en précisant que les milieux politiques

se doivent d'éliminer les incertitudes actuelles pour maintenir notre capacité à encourager l'innovation. L'innovation dans le domaine bancaire et financier, comme dans tous les secteurs de l'économie d'ailleurs, ne se décrète pas. Elle ne peut se développer que dans un terreau fertile, à savoir compétitif et juridiquement stable.

La place financière suisse en général et genevoise en particulier n'a pas attendu l'invention du terme "FinTech" ("Financial Technologies") pour se montrer innovante dans de nombreux domaines, des systèmes de paiement à la banque de détail, en passant par des plateformes IT accueillant de nombreux prestataires de services financiers et des applications destinées aux clients privés. La digitalisation de certaines activités est en cours et de nombreuses startups présentes à Genève se profilent, en particulier dans le secteur porteur du traitement et de la protection des données.

La FGPF, en étroite collaboration avec le Service de la promotion économique du canton de Genève et les acteurs de la Place, s'implique activement pour favoriser l'émergence à Genève d'un véritable pôle de compétence "FinTech", susceptible d'ajouter un atout supplémentaire au "cluster" local.

En conclusion, la FGPF poursuivra son engagement afin que les incertitudes liées au cadre juridique, fiscal et réglementaire, qui pèsent sur la compétitivité de notre Place, soient levées. Elle ne ménagera pas non plus ses efforts pour que l'innovation puisse contribuer à la valeur ajoutée d'un secteur bancaire et financier résolument tourné vers l'avenir. Cet engagement déterminé ne pourra se concrétiser sans la poursuite et l'intensification d'une étroite collaboration avec les autorités politiques cantonales et fédérales ainsi qu'avec les partenaires issus des milieux économiques. Qu'ils en soient par avance remerciés ici !